

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **607/2025/RH**
Conseil d'Administration Exceptionnel du 19 mai 2025

Sujet : Campagne de recrutement des ATER et des enseignants contractuels du second degré - rentrée 2025

PJ - Détermination de la volumétrie (plafond Etat P1)

La campagne de recrutement des ATER et des enseignants contractuels du second degré est destinée à répondre aux vacances conjoncturelles de postes constatées entre deux campagnes d'emploi et à fournir les moyens RH permettant d'assurer la continuité des services d'enseignement à la rentrée universitaire 2025/2026.

Cette année, la campagne de recrutement s'opérera en 2 phases :

- une phase principale de recrutement
- une phase de recrutement dite « au fil de l'eau »

Les recrutements de la campagne principale concernent :

- les recrutements d'ATER sur postes dits « ministériels »,
- les recrutements d'ATER sur postes vacants **d'enseignants-chercheurs**,
- les recrutements d'enseignants contractuels sur postes vacants **d'enseignants du second degré**.

Le nombre définitif de postes d'ATER et de contractuels second degré est déterminé, en fonction :

- de la volumétrie des postes d'enseignants-chercheurs vacants ou susceptibles d'être vacants au 31 décembre 2025 et non intégrés dans la campagne d'emplois 2025, compte tenu de la **règle d'un recrutement pour deux postes vacants d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants du second degré**,

- du nombre de supports d'ATER dit « ministériel » vacants à la date du 1^{er} septembre 2025.

Au vu du nombre de postes vacants par composantes, les arbitrages, menés par la gouvernance, en collaboration avec les directeurs et doyens des composantes, ont permis d'établir une **proposition de volumétrie égale à 44,5 ETP**.

A l'issue de ces arbitrages, il est demandé au Conseil d'Administration **d'approuver la volumétrie proposée, tous supports confondus, selon la répartition par composante figurant sur le tableau joint**.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 23
Contre : 1
Abstention : 6

Fait à Limoges, le 19 mai 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 mai 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

composantes	Volumétrie campagne principale 24-25	Volumétrie campagne complémentaire 24-25	Nombre de supports EC -ESAS vacants confirmés 2025-2026	Demandes 2025-2026			Pour info, Volumétrique P2
				Demandes sur supports ATTER ministériels	Demandes sur supports vacants confirmés	Demandes sur supports vacants non confirmés	
PHARMACIE	2,5	0	3	1	0	1	1
MÉDECINE	2	0	0	0	1	1	1
ILEGOMER	0	0	1	0	0	0	0
IUT	7	2	12	4	2	6	11,9
FST	10	0	15	7	12	2,1	
ENSIL-ENSCI	1	1	2	1,5	1,5	4	
FDSE	12	0	9	5	1	14	
JAE	0	0	0	0	0	0	
IPAG	0	0	0	0	0	0	
FLSH	9,5	1	15	1,5	9	1	11,5
INSPE	0	1	3	0	0	0	0
SUAPS	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	44	5	60	14,5	27,5	5	47

